BOD/2017/03 DOC 03- Annexe 4
Réunion du Conseil d'administration
1er mars 2017
Washington, DC

N.B. : Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique du GPE en matière de transparence, ne sont pas des documents publics tant que le Conseil ne les a pas étudiés lors de sa réunion.



CADRE DE MOBILISATION ET D'ALLOCATION DE FINANCEMENTS

ANNEXE 4 : INTERFACE AVEC L'ECW – CONSEQUENCES POUR LE GPE

14 FÉVRIER 2017

I. RESUME ANALYTIQUE

Aujourd'hui, un enfant sur quatre de la planète en âge d'être scolarisé vit dans un pays touché par une crise. Environ 75 millions de ces enfants et jeunes n'ont pas accès à l'éducation ou reçoivent un enseignement de mauvaise qualité ou bien risquent tout simplement d'abandonner leurs études[1]. L'Éducation ne peut pas attendre (ECW–*Education Cannot Wait*) et le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) ont pour objectif commun d'assurer une éducation de qualité aux enfants affectés par des situations de conflit ou de crise. L'ECW, premier fonds d'aide humanitaire officiellement consacré à l'éducation, vise à susciter une plus grande volonté partagée aux plans politique, financier et opérationnel de répondre aux besoins éducatifs des enfants touchés par des crises. Le GPE, seul partenariat mondial à œuvrer exclusivement en faveur de l'éducation, est l'un des principaux bailleurs de fonds dans ce domaine au sein des acteurs internationaux du développement, et il a fait de l'éducation dans les États fragiles ou touchés par un conflit une priorité de sa Stratégie 2020. Environ la moitié des pays en développement partenaires du GPE sont actuellement classés dans la catégorie des pays touchés par la fragilité ou les conflits (PFC)[2].

L'objet du présent mémorandum est de contribuer à la réflexion du Conseil du GPE sur le potentiel de complémentarité et de collaboration avec l'ECW. Tout en prenant acte des préoccupations concernant la fragmentation et la duplication des efforts, les auteurs estiment qu'il est possible d'apaiser ces craintes si, au lieu de se focaliser sur les inconvénients potentiels, on s'applique à rechercher des modes de collaboration de nature à promouvoir l'objectif fondamental qui consiste à assurer à tous les enfants un accès à l'éducation.

Au bout du compte, le GPE et l'ECW joueront des rôles différents dans cet espace, compte tenu en particulier des différents niveaux auxquels les deux entités opèrent (le GPE se focalisant principalement sur les systèmes et l'ECW travaillant davantage avec des acteurs non traditionnels) et du fait que l'ECW a été spécialement conçu et créé pour répondre aux besoins des pays en situation d'urgence ou de crise prolongée. L'autre élément qui distingue ces deux entités est le ciblage géographique de leurs opérations, le GPE intervenant surtout dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, alors que l'ECW a vocation à servir un plus large éventail de pays. Cela étant, le GPE et l'ECW ont la capacité et le devoir de collaborer pour mieux remédier aux graves carences de l'éducation dans les situations d'urgence et de crise prolongée (EiEPC) dont beaucoup sont précisément à l'origine de la création de l'ECW, notamment:

[1] « Lancement d'un nouveau fonds pour remédier à la crise mondiale de l'éducation », UNICEF, mai 2016.
[2] Sur l'ensemble des pays en développement partenaires du GPE, 28 (soit 46 %) sont actuellement classés dans cette catégorie.

- le manque de financements et le rang de priorité relativement bas accordés à l'éducation
- le hiatus entre l'aide humanitaire et l'aide au développement
- le manque d'investissement dans les biens publics mondiaux
- les besoins accrus d'aide en faveur des personnes déplacées de force (en particulier des réfugiés)

Pour ce faire, le GPE et l'ECW devront collaborer dans trois domaines et apporter des réponses à diverses questions qui se poseront durant la mise en œuvre opérationnelle de l'ECW dans le courant de cette année :

- Interface 1 (financement de la planification et de la mise en œuvre) : Doit-il y avoir un lien structurel entre le Guichet de réponse rapide de l'ECW et le Mécanisme de financement accéléré du GPE afin d'optimiser l'acheminement des ressources en cas d'urgence ? Comment le GPE et l'ECW coordonneront-ils leurs procédures de requête, de décaissement et de suivi dans les pays bénéficiant à la fois d'un ESPIG du GPE et d'un financement pluriannuel de l'ECW, de sorte que les coûts de transaction soient le plus bas possible pour les bénéficiaires et les deux Secrétariats ? Comment le GPE peut-il travailler avec les pays durant le processus de planification du secteur de l'éducation pour renforcer leur état de préparation et leur résilience ?
- Interface 2 (biens publics mondiaux et régionaux) : Comment le GPE et l'ECW peuvent-ils collaborer pour définir de concert les priorités qui guideront l'échange de connaissances et d'innovations du GPE et les investissements du Fonds d'accélération de l'ECW ?
- Interface 3 (activités mondiales du Secrétariat, à savoir stratégie, plaidoyer et reconstitution des ressources) : Comment les équipes concernées des deux Secrétariats peuvent-elles collaborer pour assurer la cohérence de leurs stratégies et de leurs messages respectifs et sensibiliser de manière concertée les différents acteurs nationaux et mondiaux ?

À ce stade, le fonctionnement de l'ECW étant conçu de manière intégrée, il n'est pas nécessaire d'envisager la création de mécanismes supplémentaires à l'intérieur du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements pour faire face aux situations d'urgence ou de crise prolongée. Cela étant, les deux entités devront néanmoins harmoniser régulièrement leurs activités afin de s'assurer, dans les cas où elles apportent des financements à une même région, que leurs interventions se complètent et que chacune tient compte des priorités stratégiques de l'autre. Du point de vue des PDP, il importe que les deux entités s'attachent à remplir leur mission fondamentale de telle sorte que les coûts de transaction pour les pays soient le plus faible possible et que la somme totale des

fonds destinés à soutenir les pays en situation d'urgence soit utilisée intégralement et avec une efficience et une efficacité maximales.

Le Secrétariat du GPE conduira des études supplémentaires au cours de l'année 2017–en consultation avec le Secrétariat de l'ECW au fur et à mesure de sa mise en place–pour répondre aux questions susmentionnées et définir plus précisément les modalités de cette collaboration.

II. OBJET ET APPROCHE

Le présent mémorandum est destiné à être soumis à l'examen du Conseil d'administration du GPE alors que le Secrétariat poursuit la mise en œuvre du GPE 2020 et continue d'élaborer et de mettre en application son nouveau Cadre de mobilisation et d'allocation de financements. Ce document ne sert actuellement de base à aucune décision du Conseil. Tout en sachant qu'il sera sans doute diffusé plus largement, les auteurs analysent les zones d'interface entre le GPE et l'ECW principalement sous l'angle des questions qui devront être tranchées par le Conseil et le Secrétariat du GPE. À cet effet, le document examine si le potentiel de complémentarité et de collaboration entre le GPE et l'ECW peut être mis au service de l'objectif fondamental consistant à assurer à tous les enfants un accès à l'éducation. Il s'agit de présenter des recommandations au GPE en vue :

- de tirer parti de ces possibilités, dans l'optique de remédier à certaines des carences de l'éducation dans les situations de crise humanitaire ;
- de cerner les domaines dans lesquels des synergies entre les deux organisations sont envisageables, afin de renforcer l'efficience de leurs activités respectives ;
- d'atténuer le plus possible les principaux risques liés à l'interfaçage avec l'ECW, tels que la fragmentation des financements ou la duplication des activités programmatiques.

Il importe de noter les réserves suivantes :

- Bien que ce mémorandum traite principalement des zones d'interface entre l'ECW et le GPE, il reconnaît également que les deux entités présentent certaines différences fondamentales :
 - L'ECW consacre une plus forte proportion (100 %) de ses opérations aux pays présentant une plus grande complexité et davantage de risques. Le GPE intervient certes dans de nombreux pays touchés par la fragilité ou les conflits et dispose de mécanismes qui lui permettent de fournir une aide en cas de crise, mais la majorité de ses activités de financement ne sont pas conçues

expressément pour acheminer des ressources vers des pays en situation d'urgence ou de crise prolongée.

- L'ECW présente donc une plus grande tolérance au risque opérationnel, tandis que le GPE dispose d'un modèle basé sur les résultats, aux fonctions clairement définies, qui lui permet d'assurer le suivi et la maîtrise du risque opérationnel.
- Le GPE s'attache essentiellement à renforcer les systèmes en travaillant surtout avec les pouvoir publics (même s'il agit par le biais d'agents partenaires) durant un cycle relativement long. L'ECW a vocation à répondre à des besoins souvent imprévisibles, parfois hors système, et à travailler avec les acteurs de terrain le mieux à même de fournir des services durant un cycle plus court.

- La mise en place d'une approche collaborative relèvera d'un processus itératif, l'ECW n'en étant encore qu'aux premiers stades de son développement (le modèle opérationnel est en cours de finalisation, la stratégie sera élaborée au cours du prochain trimestre, et il est probable que le modèle et la stratégie retenus à ce stade feront l'objet de modifications sur la base des enseignements tirés durant les premières années de fonctionnement). L'objet du présent document est donc de définir les zones d'interface, d'identifier les possibilités de collaboration, voire dans certains cas de coordination, et de proposer un enchaînement des principales décisions à prendre au fur et à mesure de la mise en application de l'ECW.
- L'action humanitaire est un domaine extrêmement complexe au regard des problématiques, des intervenants et des activités en jeu. Ce document n'ambitionne pas de fournir une solution GPE/ECW qui réglerait tous les problèmes. Il s'agit plutôt de cerner les possibilités de collaboration entre le GPE et l'ECW pour faire face aux urgences et d'identifier les opportunités qui s'offrent au GPE pour combler les lacunes au moyen de son Cadre de mobilisation et d'allocation de financements et de sa capacité organisationnelle.

Au bout du compte, ce mémorandum ne peut ni ne saurait répondre à toutes les questions susceptibles de se poser dans les zones d'interfaçage entre l'ECW et le GPE. Les deux entités devront examiner de plus près ces interfaces à mesure que l'ECW développe ses activités. Nombre des questions qui se poseront dépendront du lieu d'hébergement définitif de l'ECW, ainsi que de sa stratégie, qui est en cours d'élaboration. Une fois que la conception de l'ECW aura été finalisée, le GPE pourra souhaiter réexaminer certains aspects de sa conception pour faire la jonction avec l'ECW et combler tout fossé qui pourrait encore exister entre les deux fonds.

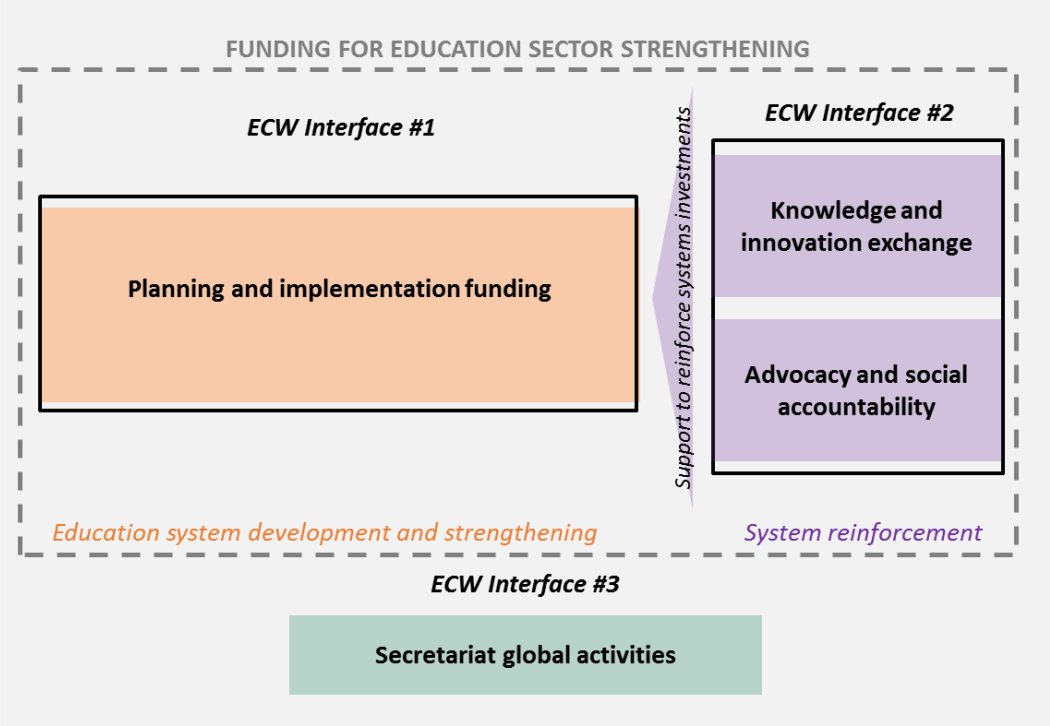
Le présent document ne fournit pas non plus d'indication générale sur les modalités de collaboration avec les bailleurs et acteurs autres que l'ECW et le GPE qui jouent un rôle important dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence.

Cette analyse par ailleurs fondée sur l'étude des documents disponibles a été réalisée principalement sous forme d'entretiens avec les parties prenantes concernées.

III. ZONES D'INTERFACE ENTRE L'ECW ET LE GPE

Le présent document examine les zones d'interface entre l'ECW et le GPE dans trois domaines : i) le financement de la planification et de la mise en œuvre, ii) le financement des biens publics mondiaux et régionaux, et iii) les activités mondiales du Secrétariat en matière de stratégie, de plaidoyer et de reconstitution des ressources.

Figure 1. *Zones d'interface entre l'ECW et le GPE dans trois domaines*



L'ECW s'articulera autour de deux fonds : le **Fonds d'accélération** et le **Fonds de déblocage**.

- Le **Fonds d'accélération** financera des investissements ciblés sur les biens publics mondiaux et régionaux en vue de promouvoir la prestation de services éducatifs de qualité dans les situations de crise. Sur la base des estimations actuelles, ce fonds représentera approximativement 5 à 10 % des financements totaux de la plateforme de l'ECW. Ces

investissements donneront lieu à un processus d'appel à propositions qui sera fondé sur la stratégie et les cinq fonctions de l'ECW : volonté politique, planification et intervention, financement, capacité et responsabilité.

- Le **Fonds de déblocage** représentera entre 90 et 95 % environ de l'ensemble des financements fournis par l'ECW par le biais de deux guichets : le Guichet de réponse rapide et le Guichet de financement pluriannuel.
 - Le Guichet de réponse rapide fournira un soutien dès qu'une crise survient ou s'aggrave suivant l'une des modalités suivantes :
 - en apportant un financement initial en réponse à un appel,
 - en fournissant des fonds de contrepartie dans le cadre d'une réponse humanitaire coordonnée,
 - en finançant des propositions de projets spécifiques émanant d'organismes pré-accrédités,
 - en finançant des évaluations de besoins.
 - Le Guichet de financement pluriannuel apportera un appui financier durable sur trois à cinq ans pour aider à faire la soudure entre l'aide rapide débloquée en urgence et celle axée sur le renforcement à long terme des systèmes éducatifs et pour fournir sur plusieurs années des ressources destinées à faire face aux besoins élevés observés dans les situations de crise prolongée. Les propositions conjointes émanant d'une vaste coalition d'acteurs bénéficieront d'un financement, et l'ECW appuiera la formation de coalitions et la préparation de requêtes de financement afin d'en faciliter l'élaboration.

Le GPE dispose de deux instruments pour intervenir dans les situations d'urgence : le **Mécanisme de financement accéléré** et le **Mécanisme de restructuration.**

- Le **Mécanisme de financement accéléré** permet à un pays de tirer jusqu'à 20 % de son allocation maximale approuvée mais non encore utilisée pour répondre à des besoins immédiats en cas de crise, ce soutien devant être mis en œuvre dans un délai d'un an. Ces fonds ne sont accessibles que si un appel à l'aide humanitaire a été lancé et que le pays peut démontrer que les fonds du GPE ne se substitueront pas à ceux de l'État ou d'autres bailleurs.
- Outre le fait qu'ils peuvent donner lieu au décaissement accéléré de fonds ESPIG, **les financements en cours du GPE peuvent également être reprogrammés** via un processus de restructuration accélérée pour faire face à des besoins urgents, les fonds pouvant même

être décaissés par un autre Agent partenaire. Les ressources réaffectées peuvent servir à financer la fourniture directe de services d'urgence.

Le GPE apporte également son soutien en finançant des **Plans de transition du secteur de l'éducation (PTSE)** et des analyses sectorielles pour évaluer les besoins, et en accordant des Financements pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation aux pays sortant d'une crise. Le PTSE permet d'établir un cadre commun pour harmoniser l'aide fournie par l'État, les partenaires de développement et les organisations humanitaires à l'appui de l'éducation dans le cadre des activités de reconstruction initiale et de mise en place à moyen terme d'un secteur de l'éducation.

Le GPE explore également des pistes pour faciliter l'accès des PDP à des instruments **de financement des risques**[3].

Figure 2. Ressources pour chaque interface

	GPE	**ECW**
Interface 1	• Financement de la mise en œuvre (financement accéléré et réallocation de ressources) • Financement de la planification	• Guichet de réponse rapide • Guichet de financement pluriannuel
Interface 2	• Financement de renforcement o Échange de connaissances et d'innovations o Plaidoyer et responsabilité sociale	• Mécanisme d'accélération
Interface 3	• Plaidoyer, reconstitution des ressources, stratégie (activités mondiales du Secrétariat)	• Plaidoyer, reconstitution des ressources, stratégie (activités mondiales du Secrétariat)

[3] Le Secrétariat fera le point de l'avancement des travaux en cours à ce sujet lors d'une prochaine réunion du Conseil.

IV. INTERET D'UNE ACTION COORDONNEE ET COMPLEMENTAIRE DU GPE ET DE L'ECW POUR REMEDIER AUX CARENCES DE L'EDUCATION DANS LES SITUATIONS DE CRISE HUMANITAIRE

Comme indiqué précédemment, l'analyse de l'interface entre le GPE et l'ECW examine en quoi une collaboration entre les deux entités permettrait d'obtenir davantage de résultats, ainsi que les risques qu'il convient de réduire au maximum. Beaucoup craignent que la focalisation (partielle ou totale) de l'action du GPE et de l'ECW sur l'éducation dans les situations d'urgence ou de crise prolongée n'entraîne la fragmentation et la duplication des efforts, or pareille crainte détourne l'attention des avantages que pourrait procurer une telle approche. Avec moins de 2 % du budget humanitaire consacrés à l'éducation, les besoins éducatifs dans les situations d'urgence sont loin d'être couverts, ce qui laisse de la marge pour que chacune des deux entités puisse apporter son soutien[4]. Comme dans le cadre de toute action humanitaire ou d'aide au développement, chaque entité devra prendre en compte les activités de l'autre et celles des autres parties prenantes. La question n'est pas tant de savoir si ou quand le GPE et l'ECW interviendront dans les mêmes situations, mais de quelle manière, afin que leur action soit le plus efficace possible du point de vue du bénéficiaire (notamment en permettant de réduire au maximum les coûts de transaction et en prenant en considération la capacité d'absorption relative du pays).

Pour pouvoir obtenir davantage de résultats, le GPE et l'ECW devront réfléchir à la manière dont leurs structures, telles qu'elles existent ou qu'elles sont envisagées, peuvent se compléter afin de mieux couvrir les besoins non satisfaits d'éducation dans les situations d'urgence et de crise prolongée. Les approches et les mécanismes en place pour apporter des réponses humanitaires se heurtent à toute une série de problèmes, et l'ECW a été conçu précisément pour en résoudre un certain nombre (qu'il s'agisse de mettre les financements en commun pour coordonner les contributions des bailleurs, d'acheminer les fonds vers des acteurs de moindre envergure sur le terrain ou de décaisser les fonds rapidement). Les besoins traités ici sont ceux sur lesquels une action coordonnée et complémentaire du GPE et de l'ECW peut avoir un impact. Citons par exemple le manque général de ressources, le hiatus entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, la nécessité d'investir davantage dans les biens publics mondiaux et régionaux, et le besoin accru d'aide aux personnes déplacées de force (déplacés internes et réfugiés).

[4] ODI, "Education Cannot Wait," 2016.

Manque général de ressources : Il est à noter que la principale lacune tient au montant proprement dit des ressources disponibles et au rang de priorité accordé à l'éducation dans le cadre de l'aide humanitaire en général, ces deux aspects étant liés. De fait, l'un des principaux facteurs ayant motivé la création de l'ECW est le souci d'accroître les fonds disponibles pour l'EiEPC et d'attirer davantage l'attention sur cette question. Le GPE est l'ECW pourraient être amenés à collaborer pour promouvoir ces objectifs dans le cadre de leurs activités de plaidoyer et de reconstitution des ressources.

Lien entre aide humanitaire et aide au développement : Le lien entre ces deux modalités de soutien laisse également beaucoup à désirer. Plusieurs composantes de l'ECW (par exemple le mécanisme de financement pluriannuel et le mécanisme d'accélération destiné à financer des investissements dans les biens publics mondiaux) offriront le moyen de s'attaquer au problème. Il n'en demeure pas moins que la collaboration et, à terme, la coordination des activités du GPE et de l'ECW seront primordiales pour améliorer la transition entre aide au développement et aide humanitaire. Le problème tient en partie à la conception et au mode d'octroi des financements (Y a-t-il des liens structurels entre les mécanismes ? Existe-t-il un processus bien défini indiquant clairement aux pays bénéficiaires d'un financement de l'ECW les critères à satisfaire pour pouvoir prétendre à un financement du GPE ? Existe-t-il des directives expliquant comment les financements de l'ECW et ceux du GPE peuvent être coordonnés à certains égards–notamment aux stades de la planification et du suivi ?). Il s'agira également de promouvoir un climat de collaboration entre les secrétariats des deux fonds et d'établir des directives claires de nature à faciliter la coordination plus formelle des activités dans une même zone. Ce qui ne sera pas aussi simple que de définir des procédures de « transfert de contrôle », les situations de transition se prêtant rarement à une passation de relais sans bavure.

Au-delà des financements, le GPE et l'ECW pourraient contribuer à la mise en place de mesures qui font actuellement défaut pour assurer la continuité entre aide humanitaire et aide au développement, notamment en ce qui concerne la certification des enseignants exerçant dans des situations d'urgence, la reconnaissance par l'administration de l'enseignement dispensé par des acteurs non publics dans les situations de crise et d'autres questions de fond propres à l'EiEPC.

Biens publics mondiaux (et régionaux) : Les financements font actuellement défaut pour toute une série de biens publics mondiaux et régionaux (qu'il s'agisse de disposer d'informations sur les formules qui donnent de bons résultats en matière d'EiEPC et sur leur état d'avancement, de renforcer les capacités des bénéficiaires potentiels ou de mettre en commun des capacités générales en la matière).

Là encore, l'ECW a été conçu comme un moyen de combler cette lacune, en l'occurrence par le biais de son mécanisme d'accélération appelé à financer spécifiquement l'élaboration de biens publics mondiaux et régionaux. Le GPE finance actuellement une initiative d'échange de connaissances à travers sa plateforme d'échange de connaissances et d'innovations, et il compte en étendre l'application au financement des biens publics mondiaux via la même plateforme (sous réserve de l'approbation du Conseil). Les thématiques sur lesquelles porteront les échanges de connaissances et d'innovations du GPE restent à définir, mais il y a tout lieu de croire que certains aspects des thèmes retenus se prêteront à des initiatives conjointes susceptibles d'amplifier la portée des travaux de chacune des deux organisations.

Besoins accrus d'aide aux personnes déplacées de force : L'année 2015 a enregistré un nombre sans précédent de personnes déplacées de force dans le monde (soit environ 63,9 millions, dont approximativement 16,1 millions de réfugiés), en progression de quelque 16 % par rapport à 2014[5]. Dans de nombreux pays, il n'est pas tenu compte de ces populations dans les activités de planification ou de mise en œuvre. Cela vaut en particulier pour les populations de réfugiés, qui peuvent se trouver dans un pays hôte qui n'est soit pas préparé ou disposé à fournir le soutien nécessaire. Comme indiqué précédemment, le GPE s'intéresse à cette question dans le cadre de ses plans pour promouvoir l'échange de connaissances et d'innovations ; l'ECW quant à lui autorise des financements ciblés sur ce thème. Les deux entités peuvent avoir un impact plus fort dans ce domaine si elles collaborent et partagent des informations. En outre, le GPE est seul à pouvoir aider les pays à prendre en compte leurs populations de réfugiés au stade de la planification de leur secteur de l'éducation, l'ECW s'occupant d'acheminer directement les fonds.

V. MECANISMES DE FINANCEMENT POTENTIELS DU GPE

Lorsque l'on analyse l'interface entre les mécanismes du GPE et de l'ECW et que l'on s'interroge sur la question de savoir s'il convient de doter le GPE de mécanismes de financement supplémentaire pour combler ces lacunes, il importe de distinguer entre deux questions :

a) Si l'on considère les mécanismes existants du GPE et ceux proposés pour l'ECW aux fins de répondre spécifiquement aux situations d'urgence et de crise prolongée, existe-t-il des failles en termes de guichet qui pourrait être mis en place pour acheminer des fonds destinés à couvrir différents besoins liés à des crises ? *(écart structurel)*

[5] Statistiques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2015.

b) Compte tenu des ressources disponibles et de l'approche retenue par chaque fonds pour hiérarchiser les besoins, y a-t-il des besoins qui ne seront effectivement pas couverts ? *(écart stratégique)*

Sur la base des plans actuels concernant le modèle opérationnel de l'ECW et des mécanismes de financement existants du GPE, il n'y a pas lieu à ce stade d'envisager la création d'un nouveau mécanisme de financement d'urgence.

***D'un point de vue structurel,* l'état de préparation et la résilience des pays peuvent présenter des failles.** En effet, si le GPE encourage certes les pays en développement partenaires (PDP) à tenir compte de ces deux aspects dans l'élaboration de leur Plan sectoriel de l'éducation (PSE), la plupart des parties prenantes consultées estime qu'il conviendrait de prendre des mesures plus concrètes pour s'assurer que tel est bien le cas. Ces deux aspects pourraient faire l'objet d'une attention accrue au stade de l'évaluation de la crédibilité des plans des pays, en particulier des pays touchés par la fragilité ou les conflits.

À ce stade, il n'y a pas véritablement lieu de doter le GPE de mécanismes de financement supplémentaires (en dehors des options de financement des risques actuellement étudiées par un cabinet extérieur mandaté à cette fin par le Conseil du GPE). Le groupe de travail sur le financement stratégique a examiné la possibilité d'autoriser l'octroi de financements ciblés pour les situations d'urgence, mais la politique de contributions et de garanties proposée n'autorise finalement pas cette formule, sauf exception approuvée par le Conseil.

***D'un point de vue stratégique,* le GPE pourrait être amené à revoir son approche s'agissant des conditions qu'un pays doit satisfaire pour déclencher le mécanisme de financement accéléré** (en particulier les raisons pour lesquelles ce mécanisme peut être déclenché, et pour quel montant) et de savoir si le mécanisme de financement accéléré doit être accessible aux pays qui reçoivent par ailleurs des fonds de l'ECW ou s'il doit constituer un mécanisme de secours lorsque l'ECW n'est pas en mesure d'apporter un soutien. Cela ne pourra cependant se faire qu'une fois que l'ECW aura élaboré une stratégie indiquant clairement les besoins qui seront systématiquement non couverts. Un autre aspect primordial est celui de la célérité : le GPE entretient des relations de longue date avec les pays, alors que l'ECW nous des relations de plus courte durée, le GPE sera mieux en mesure d'acheminer plus rapidement des fonds dans un pays où il est déjà présent dans le cadre d'un

financement en cours. Il importera de mettre efficacement à profit ces deux types de relations avec les PDP.

Mécanismes de financement et améliorations proposés

Planification

- Deux options liées visent à renforcer le rôle du GPE au stade de la planification :
 - Incitations potentielles aux pays qui cherchent à prendre véritablement en compte les réfugiés dans leur planification
 - Incitations potentielles aux pays qui cherchent à prendre véritablement en compte dans leur planification l'état général de préparation et la résilience aux urgences
- La question essentielle qui continue de se poser est celle de savoir si ces incitations pourraient être financières.
 - À ce stade, le groupe de travail sur le financement stratégique ne recommande pas d'incitations financières
 - Le secrétariat, en collaboration avec le GPC, doit poursuivre ses efforts afin d'assurer que les pays bénéficient d'un véritable soutien pour se doter des capacités techniques qui leur permettent de planifier le renforcement de leur résilience dans le cadre du PSE, et souligner l'importance de cet élément dans le processus d'examen de la qualité

Financement des risques

Comme indiqué précédemment, un cabinet extérieur a été chargé d'examiner les possibilités de recourir à des instruments de financement des risques. En attendant les résultats de cette étude, on ne sait pas exactement si des instruments de ce type conviendront mieux au GPE ou à l'ECW.

Ce point n'est pas traité dans le projet de Cadre de mobilisation et d'allocation de financements et devra être examiné de manière plus approfondie une fois que ce travail sera terminé.

Mise en œuvre

- Comme on l'a vu plus haut, le modèle opérationnel de l'ECW ne justifie pas dans sa forme actuelle la mise en place d'un nouveau mécanisme de financement au sein du GPE, eu égard à la complexité de la tâche (l'ECW dispose d'un éventail de mécanismes de modalités de financement en situation de crise).

- Cela étant, compte tenu des maigres ressources disponibles, il pourra se révéler nécessaire d'étudier des méthodes de hiérarchisation des besoins une fois que l'ECW aura élaboré sa stratégie.
- Une recommandation concrète envisagée par le Groupe de travail sur le financement stratégique dans le cadre de l'élaboration du projet de Cadre de mobilisation et d'allocation de financements prévoyait d'autoriser des financements ciblés pour compléter les 20 % qu'un PDP peut habituellement tirer de son allocation maximale au titre du Mécanisme de financement accéléré ; au final, le groupe de travail a néanmoins décidé de ne pas proposer ce niveau de ciblage géographique dans la nouvelle politique de contributions et de sauvegardes.

Aucune modification du financement de la mise en œuvre n'est actuellement proposée dans le projet de Cadre de mobilisation et d'allocation de financements.

VI. PRINCIPALES DECISIONS A PRENDRE PAR LE GPE DANS CHAQUE INTERFACE

Les décisions concernant les mécanismes de financement des activités de planification et de mise en œuvre du GPE et leur amélioration qui sont examinées dans le présent mémorandum ne représentent qu'une partie des décisions qui devront être prises pour définir les modalités de coordination au sein des trois interfaces. Cette section décrit, à un haut niveau, les principales décisions, notamment de financement, qui devront être coordonnées dans chaque interface. Elle propose des dates approximatives ainsi qu'un enchaînement des décisions à prendre pour assurer un interfaçage efficace entre le GPE et l'ECW dans les situations d'urgence.

Figure 3. Principales décisions à prendre par le GPE pour chaque interface

Décisions du GPE		Date approximative
Interface 1 : Financement de la planification et de la mise en œuvre	**Planification :** • Définir la manière dont le GPE peut adapter ses processus et/ou l'appui qu'il fournit durant la phase de planification afin de favoriser la véritable prise en compte des mesures générales de **préparation et de résilience** et de la question des réfugiés à ce stade	• D'ici à juin 2018
	Mise en œuvre : *Financement* • Décider si le GPE doit maintenir le Mécanisme de **financement accéléré** dans les zones géographiques où l'ECW intervient • Convenir des conditions d'accès au Mécanisme de financement accéléré (par exemple, nécessité d'un financement ciblé pour réduire le plus possible l'impact sur l'enveloppe totale des fonds ESPIG) • Étudier la possibilité d'établir un **lien structurel** direct entre le Guichet de réponse rapide de l'ECW et le Mécanisme de financement accéléré du GPE • Décider si, par souci de **célérité**, les ressources du GPE peuvent servir à fournir un appui initial et être compensées par des ressources de l'ECW dans les situations où le GPE intervient déjà dans la zone concernée dans le cadre d'un mécanisme existant *Fonctions* • Établir des directives sur la manière dont les **organismes participants au niveau du pays** doivent coordonner leurs activités lorsque ledit pays reçoit des fonds à la fois au titre d'un ESPIG et du Guichet de financement pluri annuel	• D'ici à juin 2018

	• Étudier la faisabilité et les avantages que pourrait présenter une **base de données partagée pour assurer le suivi-évaluation** des financements du GPE et de l'ECW, en particulier dans les zones géographiques où les deux entités interviennent	
Interface 2 : Financement des biens publics mondiaux et régionaux	**Financement de renforcement :** • Établir un processus pour **hiérarchiser les domaines d'intérêt communs** au Fond d'accélération de l'ECW et à la plateforme d'échange de connaissances et d'innovations du GPE et pour coordonner les investissements en conséquence • Déterminer les modalités de collaboration des secrétariats du GPE et de l'ECW aux fins d'**harmoniser leurs processus respectifs** (notamment en ce qui concerne la phase de vérification des requêtes ou l'éligibilité des bénéficiaires) • Identifier les tâches supplémentaires qui pourraient incomber au personnel du GPE pour **assurer la coordination avec les équipes de gestions du savoir de l'ECW** (par exemple bilans intérimaires communs, évaluations conjointes des possibilités d'investissement dans des biens publics) **Note* : Les décisions relatives à l'interface de financement des biens publics mondiaux et régionaux devront être prises une fois que le lieu d'hébergement de l'ECW aura été choisi à la mi-2017, date à laquelle l'ECW aura élaboré sa stratégie	• D'ici à juin 2018
Interface 3 : Activités mondiales	**Stratégie, plaidoyer et reconstitution des ressources :** • Identifier les tâches supplémentaires qui pourraient incomber à l'équipe SPP du GPE pour assurer la **coordination de la stratégie globale** définie par le GPE et l'ECW sur une base annuelle	• D'ici à juin 2018

	• Définir les **processus de coordination stratégique** entre les différentes interfaces de financement, en termes de planification stratégique, de sélection des situations de crise et de montant maximum des financements • Établir les modalités du dialogue entre les équipes du GPE chargées **des activités de plaidoyer et des relations avec les donateurs** et les équipes de l'ECW chargées des activités de sensibilisation politique et des relations extérieures concernant les messages véhiculés par les deux entités et leurs rôles respectifs auprès des différentes parties prenantes • Veiller à ce que les équipes respectivement chargées des **communications** de l'ECW et du GPE **coordonnent leur action pour assurer la cohérence des messages véhiculés**, sauf dans les domaines où ils sont délibérément différenciés et ne se chevauchent pas • Définir les modalités de collaboration entre l'équipe du GPE chargé de la **reconstitution des ressources et des relations avec les donateurs** et l'équipe de l'ECW chargé de la levée de fonds, de la gestion financière et des financements novateurs en vue d'élaborer **une approche et des messages communs** destinés à sensibiliser les donateurs contribuant aux deux entités • Déterminer la manière dont les équipes du GPE et de l'ECW chargées de la reconstitution des ressources et des relations avec les donateurs peuvent **coordonner leurs efforts pour nouer des liens avec de nouveaux bailleurs** et attirer des sources de financement novateur **Note* : Ces mécanismes de coordination seront mis au point durant une période de transition de six à 12 mois à l'issue de laquelle le lieu d'hébergement définitif de l'ECW sera choisi, et ils pourront être	

	affinés à mesure que les opérations et les fonds décaissés par l'ECW montent en puissance	

ANNEXE A. QUESTIONS ET POINTS DE DECISIONS POTENTIELS POUR L'INTERFACE AVEC L'ECW

La Figure 4 présente les principales questions concernant cette interface qui sont traitées dans le présent mémorandum, ainsi que les points de décisions potentiels qui permettront d'y répondre. Ces questions devront être réexaminées et analysées plus en détail une fois que le modèle opérationnel, la stratégie et le lieu d'hébergement de l'ECW auront été finalisés.

Figure 4 : Questions à étudier et points de décision potentiels pour l'interface avec l'ECW

Questions principales	Points de décision potentiels
• Quels sont les besoins spécifiques de financement de l'éducation dans les situations d'urgence qui ne sont pas non couverts et qui pourraient l'être si le GPE et l'ECW se concertaient pour les financer conjointement ?	• Le GPE est l'ECW devrait-il mettre au point des mécanismes de coordination structurelle dans ces domaines?
• Comment l'approche du GPE en matière de financement de l'éducation dans les situations d'urgence doit-elle évoluer compte tenu du rôle que pourrait jouer l'ECW aux échelons national et mondial ?	• Quelles caractéristiques devraient présenter le cadre de mobilisation et d'allocation de financement du GPE pour les pays en proie à un conflit ou à une situation d'urgence ? • Le GPE doit-il collaborer avec l'ECW afin de faciliter la mise en place de mesures qui font actuellement défaut pour assurer la continuité entre aide humanitaire et aide au développement ?

• Comment le GPE et l'ECW peuvent-ils fournir collectivement un meilleur appui aux réfugiés et aux déplacés internes ?	• Comment le GPE peut-il adapter ses processus et/ou son aide à la planification pour inciter les pays partenaires à prendre véritablement en compte la question des réfugiés et des personnes déplacées dans la planification de l'éducation ?
• Quelles répercussions l'ECW pourrait-il avoir sur les procédures du GPE en matière de : - requête et sélection - décaissement - suivi-évaluation • Comment le GPE et l'ECW pourraient-ils être conçus de manière à réduire le plus possible les coûts de transaction et le fardeau imposés aux bénéficiaires ? • Faut-il s'efforcer d'établir un lien structurel entre les deux fonds pour assurer la coordination de leurs activités ? • Quelles orientations faut-il fournir aux équipes dans les pays et à l'échelle mondiale pour promouvoir la collaboration ?	• Quels sont les changements structurels qui pourraient être requis pour faciliter la coordination ? • Quelles sont les modifications qui pourraient être apportées aux processus du GPE au niveau des pays ou aux procédures de financement pour tenir compte des points de coordination avec l'ECW ? • Quelles sont les tâches supplémentaires qui pourraient incomber à l'équipe de soutien aux pays (CST) du GPE pour assurer la coordination ?
• Comment l'ECW et le GPE peuvent-ils coordonner leur action pour financer les activités de plaidoyer, la création de biens publics mondiaux et l'innovation ?	• Quelles sont les tâches supplémentaires qui pourraient incomber au personnel du GPE pour assurer la coordination ?
• Comment l'ECW et le GPE peuvent-ils coordonner leurs propres activités de plaidoyer et de reconstitution des ressources pour renforcer leurs efforts	• Quelles sont les tâches supplémentaires qui pourraient incomber aux équipes PERT (Partenariats et relations

mutuels et réduire autant que possible le risque de concurrence ?	extérieures) et CST du GPE pour assurer la coordination ?

ANNEXE B : OFFRE DE L'ECW ET DU GPE SELON LES BESOINS EN SITUATION DE CRISE

La Figure 5 fournit un instantané des options de financement qui devraient être offertes par l'ECW et des formules actuellement proposées par le GPE pour répondre à différents types de besoins en situation de crise, étant entendu que ces besoins ne sont pas séquentiels et présentent souvent des éléments communs. Elle indique également les mécanismes de financement destinés aux populations de réfugiés, qui peuvent souvent être exclues du processus national. L'absence de détails sur ce que chaque fonds peut financer relève d'un choix délibéré, aucune des deux entités n'ayant défini de critères à cet égard. Ce tableau ne reflète pas non plus la gamme complète des prestations non financières que chaque entité peut assurer. En revanche, il met en lumière les différents stades auxquels la participation et/ou la collaboration de l'ECW et du GPE est le plus utile compte tenu des instruments financiers dont chaque entité dispose(ra) pour apporter son aide aux pays bénéficiaires.

Ce tableau n'est pas une représentation visuelle de l'importance relative ou de l'orientation générale de chaque fonds. En l'espèce, toutes les activités de l'ECW sont ciblées et conçues pour les pays en situation d'urgence ou de crise prolongée. Quant au GPE, il vise plus largement à renforcer les systèmes, et ses mécanismes, s'ils sont généralement à la disposition des pays partenaires, ne sont pas nécessairement utilisés par la majorité d'entre eux.

Figure 5: Financement de l'éducation selon les besoins en situation de crise ; Financement destiné aux réfugiés

	Emergency funding across needs of crises						*Refugee funding sources*
Actor	**Resilience & preparedness**	**Early needs assessment**	**Early response**	**On-going response**	**Early recovery**	**Rebuilding**	**Refugee support**
ECW	•*No dedicated funding*, but can disburse funding to support resilience and preparedness of grantees	•First Response Window can fund rapid or comprehensive needs assessments at onset of a crisis	•First Response Window can provide funds at onset or escalation of a crisis	•Multi-Year Window can provide sustained funding for 3-5 years in high need, protracted crisis contexts	•Multi-Year Window can fund early recovery •Acceleration Facility can invest in systems strengthening for recovery	•Multi-Year Window can support early rebuilding efforts	•Strategic focus on refugees and IDPs; thematic fund earmarking allowed for marginalized groups in the Acceleration Fund
GPE	•*No dedicated funding*, but the ESPDG provides financial support to develop credible ESPs or TESPs, which are encouraged to include resilience measures	•*No dedicated funding*, but ESPIG accelerated funding could support an nearly needs assessment if recommended by the education cluster	•*No dedicated funding, but* ESPIG funds available through accelerated funding for up to 1 year (up to 20%) at the discretion of national governments	•*No dedicated funding*, but ESPIG funds can be programmed for on-going response	•ESPDG funds Transitional Education Sector Planning (TESP) which can support countries recovering from crisis •ESPIG funds can be programmed for early recovery	•ESPIG accelerated financing can be used for rebuilding education services •ESPIG funds can be programmed for rebuilding	•*No dedicated funding*, but refugee support could be included in ESPIG

L'ECW et le GPE s'intéressent à différents domaines et offrent différents moyens de combler les lacunes existantes :

- Étant donné que les deux organisations ont des approches relativement différentes, le fait qu'elles disposent de mécanismes permettant d'orienter les fonds vers les mêmes besoins n'est pas en soi source de duplication ; les deux entités doivent cependant continuer de coordonner leur action pour le cas où les mécanismes d'urgence du GPE seraient davantage mis à contribution.
- Au final, le financement des besoins d'éducation dans les situations d'urgence humanitaire reste déficitaire, d'où l'importance pour les deux entités d'avoir accès à davantage de ressources.
- Comme le GPE participe à la planification du secteur de l'éducation, il est bien placé pour inciter les pays à renforcer la résilience et à planifier les interventions en cas d'urgence avant qu'une crise n'éclate.

- Les réfugiés et les déplacés internes ont besoin de soutien, que ce soit sous forme d'aide à la planification ou de financements accrus. Le GPE est actuellement mieux à même de fournir une aide à la planification, tandis que l'ECW s'intéresse davantage à l'aspect financement[6].

[6] En l'état actuel des choses, les fonds ESPIG du GPE peuvent servir à financer des activités de soutien aux populations de réfugiés et de déplacés internes, suivant une approche intégrée qui tienne également compte des besoins de la communauté d'accueil.

ANNEXE C. POTENTIEL DE COMPLEMENTARITE ET DE COLLABORATION ENTRE LE GPE ET L'ECW DANS LES ZONES D'INTERFACE

Interface 1

Cette section présente trois scénarios hypothétiques pour montrer comment le choix entre les différentes formules de financement de la planification et de la mise en œuvre peut s'opérer en fonction des circonstances. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'il faudra choisir un mécanisme plutôt qu'un autre ; dans de nombreux cas de figure, en particulier lorsque les besoins sont importants, il peut être judicieux de solliciter à la fois le GPE et l'ECW pour qu'ils fournissent des financements complémentaires. Cette complémentarité pourra être fonction de divers éléments, notamment du bénéficiaire (alors que le GPE travaille avec des agents partenaires d'envergure près accréditée, l'ECW est mieux à même de travailler avec un large éventail de partenaires d'exécution, notamment des partenaires locaux sur le terrain), de l'activité faisant spécifiquement l'objet du financement, ou du calendrier de décaissement.

Les scénarios suivants sont présentés à titre d'exemple et ne constituent pas une liste exhaustive de possibilités.

Scénario 1 : Un pays partenaires du GPE est frappé par une catastrophe ponctuelle

Dans ce scénario, on imagine qu'un pays bénéficiant d'une aide du GPE sous la forme d'un ESPIG est frappé par une crise ponctuelle grave. Le pays lance un appel à l'aide humanitaire. L'ECW fournit un financement initial (apport initial d'un faible montant en réponse à un appel humanitaire dès la survenue d'une crise) et des fonds de contrepartie par le biais du guichet de réponse rapide. Le pays doit ensuite décider d'exercer ou pas son droit de tirage de 20 % des fonds ESPIG par le biais du mécanisme de financement accéléré.

Complémentarité

Dans la configuration actuelle, le GPE et l'ECW interviendraient en plusieurs étapes. Le guichet de réponse rapide de l'ECW utiliserait le mécanisme permettant de décaisser un financement initial dans un délai de trois semaines pour répondre à des besoins d'éducation immédiats et pour couvrir le coût initial de la mise en place d'une riposte éducative. Cette formule de l'ECW se veut un moyen

d'encourager l'inclusion de l'éducation dans les appels à l'aide humanitaire. Le décaissement accéléré des fonds du GPE intervient dans un délai de huit semaines. Il serait bon d'établir un lien structurel entre ces mécanismes pour permettre un acheminement encore plus rapide des fonds, mais les pays peuvent également décider de l'emploi de chaque financement sur la base des besoins immédiats. Le guichet de réponse rapide peut servir par la suite à fournir des fonds de contrepartie lorsqu'un montant minimum de fonds est censé aller à l'éducation dans le cadre d'un appel à l'aide humanitaire, et/ou que l'apport de tels fonds de contrepartie peut avoir véritablement un impact. Les fonds du GPE faisant l'objet d'un décaissement accéléré seront parfois d'un montant suffisant pour que l'ECW apporte des fonds de contrepartie en vue de répondre à tous les besoins d'éducation en situation d'urgence, cas de figure qui pousse parfois un pays à exercer son option de tirage des fonds ESPIG.

Collaboration / coordination

Du point de vue de la coordination, l'établissement d'un lien structurel entre le guichet de réponse rapide et le mécanisme de décaissement accéléré des fonds ESPIG permettrait d'acheminer les fonds encore plus rapidement au besoin. En outre, un lien structurel entre les deux mécanismes de financement aiderait à abaisser les coûts de transaction pour les bénéficiaires en permettant d'acheminer les deux flux de financement par un même canal. Les bénéficiaires pourraient ensuite orienter les fonds vers les besoins les plus pertinents, en réduisant les coûts de transaction pour les coordinateurs de terrain.

Scénario 2 : Un pays en situation de crise prolongée bénéficie d'une aide à la planification du GPE

Dans ce scénario, on suppose qu'un pays a entrepris de mettre en œuvre un financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation (ESPDG) ou, s'il est touché par la fragilité ou des conflits, d'un plan de transition du secteur de l'éducation (PTSE). Durant la phase de mise en œuvre, ce pays devient éligible à un appui de l'ECW au titre du guichet de financement pluriannuel.

Complémentarité

L'ESPDG finance les activités nécessaires à la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation, y compris une analyse du secteur de l'éducation (ESA). L'analyse sectorielle comprend une analyse du contexte, notamment une analyse démographique ainsi qu'une analyse des politiques en place, des coûts et des financements, de la performance et de la capacité des systèmes et des groupes marginalisés, et sert en définitive à éclairer la formulation du plan sectoriel de l'éducation. En vertu

des procédures en place, les requêtes de financement pluriannuel doivent comporter une évaluation des besoins qui reflète une analyse détaillée des besoins d'éducation sur une période de trois à cinq ans dans la zone touchée par une crise, y compris les besoins des groupes marginalisés. Les requêtes de financement pluriannuel peuvent s'appuyer sur les informations contenues dans l'ESPDG pour mieux évaluer les besoins. En outre, les financements pluriannuels peuvent compléter les plans publics nationaux destinés à satisfaire les besoins spécifiquement définis dans le cadre de l'ESPDG.

De même, lorsqu'un pays sollicite un ESPDG du GPE, il pourra inclure dans sa requête toute évaluation récente des besoins (réalisée au titre d'une requête de financement pluriannuel par exemple) comme document attestant l'existence de ressources destinées à financer les activités au titre de l'ESPDG, ce qui contribuera à renforcer son dossier de requête.

Collaboration / coordination

La collaboration entre le secrétariat du GPE et l'équipe de l'ECW chargée de la gestion des financements pourrait faciliter l'exploitation des informations tirées de l'ESPDG pour éclairer le choix des priorités et des modalités de décaissement des fonds du guichet pluriannuel. Les équipes du GPE et de l'ECW pourraient coordonner leurs activités de sorte que les PDP du GPE puissent mieux tirer parti des relations et des informations existantes. Grâce à cette interface, le guichet de financement pluriannuel pourrait être mis au service des priorités identifiées dans les PTSE des pays en situation de crise prolongée.

Scénario 3 : Un pays en situation de crise prolongée bénéficie d'une aide à la mise en œuvre du GPE)

Dans ce scénario, on suppose qu'un pays a entrepris de mettre en œuvre un ESPIG du GPE dans une situation de crise et qu'il reçoit des fonds de l'ECW au titre du guichet de financement pluriannuel. Le pays a également choisi de reprogrammer son financement ESPIG.

Complémentarité

L'ESPIG fournit des ressources aux pays partenaires pour la mise en œuvre de leur plan sectoriel de l'éducation, alors que le guichet de financement pluriannuel de l'ECW apporte un financement durable sur une période de trois à cinq ans pour faire face aux situations de crise. Les ressources du guichet de financement pluriannuel de l'ECW sont destinées à des coalitions d'intervenants dans le domaine de l'éducation en situation de crise et visent à améliorer les activités menées dans le domaine de l'EiE grâce à la mobilisation d'un plus large éventail d'acteurs. Le guichet de financement

pluriannuel offre la possibilité de fournir des ressources supplémentaires à différents protagonistes intervenant de manière spécifique dans des situations de crise et pour lesquels il serait impossible ou peu probable que des fonds ESPIG puissent être débloqués.

Collaboration / coordination

Le fait que les priorités stratégiques du guichet de financement pluriannuel de l'ECW et du financement ESPIG soient établies en amont permet au guichet de financement pluriannuel d'être bien positionné pour faire face aux risques non couverts par un ESPIG existant ou reprogrammé. Le secrétariat du GPE peut attirer l'attention de l'équipe chargée de gérer les financements au titre du guichet pluriannuel de l'ECW sur les lacunes observées dans le programme ESPIG dans une situation de crise prolongée, et la tenir informée de l'évolution de la crise.

En ce qui concerne le processus de requête et de sélection, si un pays sollicitant un ESPIG reçoit déjà des fonds du mécanisme de financement pluriannuel de l'ECW, il conviendra d'associer les bénéficiaires de la coalition au niveau du pays aux consultations prévues durant la phase d'identification du programme pour sélectionner les requêtes de fond du GPE les plus appropriées.

Interface 2 : Financement des biens publics mondiaux et régionaux

Le GPE et l'ECW ont pour objectif commun d'accroître l'impact des financements qu'ils accordent en investissant de façon ciblée dans des biens publics mondiaux et régionaux sous l'impulsion de la plateforme d'échanges de connaissances et d'innovations (GPE) et du mécanisme d'accélération (ECW). Certaines tâches pourraient être coordonnées, en particulier la collecte des données nécessaires aux activités de suivi-évaluation et à l'établissement de rapports. Cela pourrait donner lieu à une collaboration ou à une coordination plus structurée qui permette aux services de production de savoir de l'ECW et du GPE de partager des données afin que les deux organisations puissent utiliser au mieux les maigres données disponibles sur l'éducation en situation d'urgence. Les services du GPE chargés de la plateforme d'échanges de connaissances et d'innovations devraient créer et maintenir une base de données partagée.

Une telle coordination permettrait aux deux entités non seulement de mieux exploiter les données pour stimuler l'apprentissage et améliorer les résultats, mais aussi de mettre à disposition davantage d'informations sur l'éducation en situation d'urgence. De surcroît, la mise en

commun de données à l'appui des fonctions de suivi-évaluation permettrait de réduire la charge et les coûts de transaction imposés aux bénéficiaires d'une aide du GPE et de l'ECW dans une même zone géographique.

En outre, le GPE et l'ECW devraient se concerter sur les thématiques d'avant-garde ou concernant des biens publics. Les deux organisations peuvent collaborer pour assurer la complémentarité des activités qu'elles financent dans ce domaine, que ces activités relèvent d'intérêts partagés (populations vulnérables) ou distincts, autrement dit sans élément commun. La coordination des financements du GPE et de l'ECW dans cet espace permettrait d'assurer que tous les investissements sont l'expression concrète des messages cohérents émanant des deux organisations qui font ressortir leurs missions respectives et leurs objectifs communs.

Interface 3 : Plaidoyer, reconstitution des ressources et stratégie

Le GPE et l'ECW peuvent amplifier mutuellement leur voix si elles coordonnent leurs messages de plaidoyer. Il faudrait pour cela que les deux organisations définissent en collaboration à la fois les grandes orientations de leur stratégie et leurs domaines de compétence respectifs (par exemple réfugiés et personnes déplacées).

En ce qui concerne la reconstitution des ressources, une approche concertée des donateurs qui contribuent à la fois au GPE et à l'ECW sera bénéfique pour les deux organisations. L'équipe PERT du GPE et l'équipe de l'ECW spécialement chargée des relations avec les donateurs, des communications et des activités de plaidoyer devraient maintenir un instrument à cet effet, tel qu'une base de données gardant la trace des conversations pour permettre une communication concertée. Bien que les deux organisations comptent des donateurs communs, un élément essentiel de la stratégie de levée de fonds de l'ECW consistera à mobiliser de nouvelles formes de financement.

L'équipe SPP du GPE devrait rester en communication avec l'équipe chargée de la stratégie de l'ECW et se tenir informée des priorités présentes et futures pour assurer la complémentarité et la coordination globale des activités des deux fonds. À cet effet, les responsables de la stratégie de chaque organisation pourraient se réunir à certains stades clés (par exemple au stade de l'élaboration par l'ECW de sa stratégie sur trois à cinq ans, ou du choix des pays dans lesquels l'ECW interviendra en priorité.